

22.4290 - Postulat

Pénurie de logements en Suisse. Taux de logements inoccupés et pistes pour améliorer la situation

(postulat déposé par le conseiller aux Etats Damian Müller le 29 novembre 2022)

1. Enjeux

Le postulat charge le Conseil fédéral d'élaborer un rapport qui présente les raisons du faible taux de logements vacants et identifie les mesures qui permettraient d'augmenter le taux de logements vacants à moyen et à long termes.

2. Position de la FRI et de l'USPI Suisse

La FRI et l'USPI Suisse recommandent d'accepter le postulat.

3. Motifs

Le taux moyen de logements vacants en Suisse est passé de 1,54 à 1,31% entre les années 2021 et 2022. Il s'agit d'une situation objectivement préoccupante.

Le postulat concerne, à juste titre, tant les logements en location que les logements en propriété. En effet, la pénurie touche les deux catégories de logements dans certaines régions de notre pays.

Le postulat demande des données qui ne sont guère disponibles en l'état à l'échelon fédéral :

- effets sur la pénurie de logements de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 (LAT) ;
- durée des procédures d'autorisation ;
- dispositions en vigueur concernant l'indice d'utilisation du sol (notamment la hauteur des bâtiments) ;
- blocage de projets de construction de logements en raison d'oppositions ou de référendums ;
- croissance naturelle de la population et immigration.